



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-71 Demande de subvention pour la réinformatisation de la bibliothèque d'Ascain / Azkaingo liburutegiko berinformatizazioarendako diru laguntzaren galdera

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé de renouveler la convention de lecture publique lecture publique des bibliothèques de la Rhune constitué autour de la médiathèque de Saint Jean de Luz et d'approuver la charte de fonctionnement du réseau. La convention prévoit les principes, l'organisation et les modalités de fonctionnement du réseau tandis que la charte de fonctionnement prévoit une réflexion sur la tarification des abonnements et la mise en place d'une carte d'abonnement unique valable sur tout le réseau pour offrir un meilleur service aux habitants du territoire.

Afin de permettre à la bibliothèque municipale d'Ascain de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, il est nécessaire de remplacer certains équipements du matériel informatique devenus obsolètes.

Le cout estimé du matériel à acquérir s'élève à 1 070,49 € HT.

Le Département des Pyrénées Atlantiques peut octroyer une subvention allant jusqu'à 40 % du cout.

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de réinformatisation de la bibliothèque municipale d'Ascain s'élevant à 1 070,49 €HT.

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 40 % du cout.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
 Jean Louis FOURNIER

